

BARREAU DE TOULOUSE

---

# DISCOURS

Prononcé le 5 décembre 1897

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

**M<sup>e</sup> EBELOT**

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Toulouse



TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE  
2, RUE ROMIGUÈRES, 2

1897

# DISCOURS

PRONONCÉ LE 5 DÉCEMBRE 1897 A LA RENTRÉE  
SOLENNELLE DE LA

## CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

---

MES CHERS CONFRÈRES,

Je dois d'abord vous remercier, mes chers confrères. Vous m'avez élu bâtonnier sans me prévenir ; vous ne m'avez laissé que le temps de passer de la surprise à la reconnaissance. Le bâtonnat est une preuve d'estime et d'affection, et il n'est rien de plus doux que l'estime et l'affection de ses confrères. Je commence donc par vous remercier ; mais, après ce commencement, qui est ce que je sais le mieux, je dois vous entretenir de nos devoirs d'avocat, puisque nous ne pouvons parler d'autre chose. C'est un grand signe pour nous, Messieurs ! Partout, on n'entend parler que des droits, depuis les droits de l'homme à ceux des syndicats, chacun est prompt à proclamer les siens ; seuls, les avocats ne s'entretiennent que de leurs devoirs ; ils le font d'ailleurs avec une chaleur, une conviction, une abondance d'aper-

cus qui défient l'uniformité. La parole de Lacordaire semble faite pour eux : « L'amour n'a qu'un mot, et en le disant sans cesse, il ne se répète jamais ! » On ne saurait mieux parler qu'on ne l'a fait ici même, dans ces dernières années, de la préparation des dossiers, des audiences, du désintéressement, des difficultés des débuts, des découragements à éviter et de cette âpre volonté qui fait, à la longue, céder tous les obstacles. Quelquefois, il nous a été donné de nous élever, à la suite de nos bâtonniers, à ces hautes conceptions de philosophie, d'art, d'esthétique que la pensée n'aborde que dans ses jours de fête. On faisait, autrefois, le tour de France pour passer maître dans son art. Nous, nous avons fait le tour de notre profession, tantôt en goûtant le charme d'une raison délicate et sûre, tantôt en respirant l'air pur des cimes infréquentées. En écoutant ces allocutions de mes devanciers, dont je connaissais le caractère et la vie, bien des fois je me suis dit que le beau et le bien sont des frères jumeaux, et que, s'ils peuvent, à la rigueur, vivre séparés, ce n'est jamais de bien loin.

Comment expliquer, Messieurs, cette variété inépuisable et charmante dans un sujet unique ? Les devoirs des avocats ne sont pas cependant si compliqués. Comme ceux des autres hommes, ils tiennent tout entiers dans les trois mots que Rome, la première, a inscrits une fois

pour toutes, en tête des législations « rendre à chacun ce qui lui est dû, *jus suum cuique.* »

Telle est la règle simple et facile à suivre! Elle résume et contient tout droit et toute justice, mais à peu près comme un étroit bassin résume, en le réfléchissant, un ciel immense. Simple en elle-même, elle ne tarde pas, dès qu'il faut l'appliquer, à se disperser dans un détail infini. Elle change de face souvent au point qu'on ne la distingue ou qu'on ne la reconnaît plus. Elle ressemble à un rayon de soleil, éclatant et inaltérable quand on ne contemple que lui, mais dont l'aspect varie avec les objets qu'il éclaire. Il rejailit en mailles de lumière, quand il frappe les flots, il change de couleur en tombant sur les près ou les bois, il s'évanouit et disparaît quand il plonge dans des abîmes d'obscurité. Tel est le droit, Messieurs! Il subit le contact des faits et il se complique et s'obscurcit en y touchant. Il passe à travers les passions humaines et le rayon divin se dévie, se fausse et s'altère.

Je m'adresse à vous, jeunes gens! Reconnaissez votre domaine, les faits, les hommes, le droit qui domine les uns et les autres, le monde moral tout entier, voilà ce qui vous appartient. Vous êtes les soldats du droit, votre tâche consiste à le faire prévaloir malgré les obscurités que présentent les choses, malgré les dénégations, les tentatives d'évasion et les

embûches que les hommes dressent contre lui.

Vous n'osez fixer les yeux ! Vous craignez d'être saisis par le vertige de votre impuissance ! Vous ne pouvez hésiter cependant, ni vous détourner, ni fuir ! Magistrats (quelques-uns d'entre-vous le seront un jour), vous aurez à appliquer la loi, à juger les hommes ; il faut donc que vous connaissiez les hommes et la loi. Avocats, vous aurez l'honneur de collaborer à l'œuvre de la justice et de préparer ses décisions. Il faut que vous soyez en mesure de le faire. Vous le devez à vos clients, vous le devez aux juges qui vous écoutent et attendent de vous la raison qui doit les déterminer ; vous le devez, surtout, à votre conscience !

Comment, me direz-vous, arriver à connaître à la fois le droit et les hommes ? Le droit, passe encore ; nos professeurs nous en ont déjà beaucoup appris, et il y a des livres qui permettent de reprendre ou de compléter leurs leçons ; mais les hommes, il n'y a pas de livres qui les enseignent ; c'est une géographie qui n'a pas de cartes !

On apprend tout cela, Messieurs, par une observation attentive et une pensée assidue. Suivez le conseil excellent que donnait un de mes prédécesseurs aux vôtres : « Ne vous laissez pas, leur disait-il, d'interroger vos clients » — Certes oui ! — Vos clients vous en appren-

dront beaucoup sur eux-mêmes, sur leurs adversaires, sur les mobiles qui les poussent. Si vous avez l'oreille fine, vous en entendrez plus qu'ils ne croiront en dire. Complétez cette étude en vous étudiant vous-même ! On s'extasiait devant Bourdaloue de lui voir si bien connaître les replis cachés du cœur humain. On lui demandait où il avait pu les apprendre ? « Dans mon cœur, répondit-il ». Méditez cette réponse, jeunes gens ; elle vous livre un grand secret et vous donne un grand exemple !

Pour le droit, je vous dirai la même chose : Il faut y penser. Prenons le travail courant et pratique. Les gens expérimentés vous diront que ce qu'il y a de difficile, ce n'est pas le droit lui-même, mais l'application qu'il convient d'en faire aux faits d'une cause. Un vieil adage dit que c'est du fait que naît le droit. Il est souvent répété par ceux qui se flattent de comprendre les faits et n'osent en dire autant du droit. La formule est trop absolue, mais elle contient une grande part de vérité. Le droit n'est pas, en effet, une science mathématique, rigide et inextensible. C'est une science morale dans laquelle les nuances et l'appréciation jouent un rôle important. C'est une réflexion prolongée qui vous donnera le sentiment de ces nuances.

Il est quelquefois délicat de déterminer la nature d'une convention, car elle peut se rat-

tacher à des contrats qui ont entre eux des points de ressemblance, quoiqu'ils diffèrent dans leurs conséquences. C'est au point qu'il existait, autrefois, une race de notaires — aujourd'hui disparue — dont la grande préoccupation était de dissimuler le contrat vrai sous l'apparence d'un contrat parent ou voisin, dont les droits fiscaux fussent plus abordables. Vous aurez donc à voir si la convention qui vous sera soumise porte son véritable nom et si, pour elle, l'acte de naissance est conforme à la possession d'état.

Peut-être aurez-vous affaire à des faits confus, mêlés, pouvant donner lieu à l'application de règles différentes — ou bien vous serez en présence d'un fait ordinaire, mais dans lequel intervient une circonstance exceptionnelle — c'est ce qu'on appelle, en médecine, un cas intéressant et, au palais, une espèce neuve.

Dans tous ces cas, sauf l'heureux et rare hasard d'un arrêt similaire, les livres ne vous seront d'aucun secours. Comment vous en tirerez-vous ? Non pas par une intuition subite et spontanée ; de telles intuitions, si elles existent, doivent être fort rares. Vous vous en tirerez par vous-même, car vous ne pouvez compter que sur vous.

Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place  
Où l'esprit ne passe et repasse,  
C'est le fonds qui manque le moins.

Mais pour tout cela, me direz-vous, il faut savoir le droit. Pour appliquer des principes, les combiner, les faire concourir à une solution juste, il faut posséder la science d'où dérivent ces principes.

Messieurs, c'est justement ce que je voulais vous dire. Tous ceux qui s'intéressent à vous, qui ont charge de vous donner des conseils et de préparer votre avenir, tous les bâtonniers avant moi, tous après moi, vous ont tenu ou vous tiendront le même langage. Il faut posséder le droit, ne fut-ce que pour les exigences de la pratique journalière.

C'est un minimum. On ne peut s'en contenter, sous peine de laisser sans application le *sursum corda* nécessaire à tout ce qui est fécond et puissant. Je veux donc vous demander quelque chose de plus ! Je suis le premier à reconnaître, d'ailleurs, que je vous convie à de graves études dans un moment qui ne leur est pas favorable, mais qu'importe ? Si c'est précisément la difficulté du moment qui les rend méritoires et nécessaires.

Il y a, Messieurs, des époques d'étude calme et de paix intérieure. Les juriconsultes, alors, partent de principes certains. Leur immense érudition les leur a fait envisager sous toutes leurs faces. Ils possèdent l'ensemble et le détail de la science, et sûrs de leurs bases, ils en déduisent les subtiles conséquen-

ces avec une raison tranquille et confiante. Domat ni Pothier n'ont jamais connu, sur les points essentiels, les angoisses du doute ou les troubles de la contradiction.

Nous n'en sommes plus là, Messieurs. Nous vivons à une époque où l'esprit humain, comme une mer démontée, semble vouloir franchir ses rivages. Ce qui était acquis est remis en question. Tous les points d'appui de la conviction sont ébranlés. On fait, de toutes parts, un effort désespéré pour arracher de leurs fondements les opinions, les croyances, les certitudes anciennes, leur antiquité même devient, pour elles, un titre de suspicion et d'ostracisme.

Quelle valeur peut avoir, en effet, l'expérience du passé pour qui se figure construire un monde nouveau ?

Juristes, nous croyons à la liberté et à la moralité — à la responsabilité, conséquence de l'une et garantie de l'autre — à nos yeux, toute faute pénale doit être réprimée, tout crime puni.

Les médecins ont entrepris de démontrer le contraire. L'homme, disent les aliénistes, n'est ni libre, ni responsable. La responsabilité suppose une faute personnelle. Nul ne peut être responsable pour autrui. Eh bien ! dans les lois de la nature, le châtimeut est héréditaire. Le fils d'un alcoolique est un dégénéré.

A travers les générations successives, les descendants portent les fautes de pères qu'ils n'ont pas connus. Le crime et la folie sont deux manifestations parallèles des mêmes causes morbides, des mêmes fatalités d'atavisme. La doctrine de la responsabilité croit punir des coupables. Elle frappe des malades.

Un autre groupe de médecins arrive, par des voies différentes, aux mêmes conclusions. L'homme, disent-ils, dépend de ses nerfs, de l'altération de ses organes, des impressions d'une sensibilité *trop émotive*, mieux encore, des suggestions d'une volonté étrangère. Le sommeil hypnotique endort la volonté comme la conscience. Ce que vous appelez délit ou crime est une névrose.

Ce sont des hommes considérables, par le caractère, le savoir, la bonne foi scientifique qui parlent ainsi et leurs doctrines n'en sont que plus redoutables.

Après les médecins, les philosophes, eux aussi, pour la plupart, nient ou blessent la liberté et la responsabilité. Vous prenez, disent-ils, pour des réalités les conceptions *subjectives* de votre esprit. La volonté n'est pas libre. Elle ne commande pas. Elle obéit à des mobiles impérieux ! elle ne se dirige pas, elle est dirigée par des impulsions irrésistibles, elle ne se détermine pas, elle est d'avance et fatalement déterminée !

Songez aux conséquences du déterminisme, c'est le nom du système.

La moralité n'est que le droit de choisir entre le bien et le mal. La responsabilité dépend de la moralité, l'une et l'autre dépendent de la liberté. Si nous obéissons à des fatalités d'origine, de maladie, de prédestinations, la liberté disparaît et tout disparaît avec elle. La vie est dépouillée, ce n'est plus la peine de vivre.

C'est en effet là, la conclusion du pessimisme. « Rien, dit-il, ne vaut la peine de rien. La vie ne mérite pas d'être vécue. » Cette doctrine est aussi très à la mode et le nombre des suicides atteint des proportions jusqu'ici inconnues.

Dans l'ordre économique, mêmes doctrines nouvelles — à cela près, que, cette fois, elles n'ont pas pour base l'observation et l'étude de problèmes encore obscurs — mais des ambitions et des espérances de bouleversement.

Notre Société repose sur la notion de la propriété. La terre est un accessoire obligé, une extension nécessaire de la personnalité humaine. C'est elle qui donne « le pain de chaque jour », et permet à l'individu de développer toutes ses énergies. C'est d'elle que sortent, par une germination aussi infaillible que celle de sa fécondité, l'indépendance, la sécurité, le courage de fonder la famille et la joie de se dévouer pour elle.

De cet amour de la terre auquel se mêlent le souvenir de nos premières impressions, le regret de ceux que nous continuons et que nous avons perdus, l'amour de ceux qui nous continueront à leur tour, la solidarité qui lie entre eux tous les enfants d'une même nation, non seulement dans l'étendue, mais aussi dans l'histoire et dans le temps. De cet amour du sol et de tous ceux qui s'y joignent, naît l'amour de la patrie, le plus saint, le plus désintéressé, le plus profond peut-être de tous les amours.

Voici venir les docteurs socialistes : « Nous  
« avons changé tout cela ! famille, enfants, pa-  
« trie, vieilles chansons qui berçaient la mi-  
« sère humaine pour qui l'on mourait autre-  
« fois, dont il faut rire aujourd'hui : le cœur  
« ne bat plus les mêmes pulsations, nous  
« prenons à chacun ce qu'il possède et nous  
« le distribuons à la collectivité. Nous suppri-  
« mons ainsi la misère et la misère supprimée,  
« plus n'est besoin des vieilles chansons qui  
« la berçaient autrefois ».

Ce n'est plus à l'intelligence qu'on s'adresse cette fois, c'est aux convoitises et aux passions. On leur donne pour unique aliment la haine, bienfaisante et créatrice. Un député de marque hâtait, hier, de ses vœux, l'heure lente à venir. « Il faut arriver », disait-il, dans un discours public, « à mettre le peuple en colère ».

La tempête qui est déjà dans les idées, on aspire à la faire descendre dans les cœurs et à susciter enfin les temps où « les mondes sociaux « heurtent leurs équateurs ».

Les théories socialistes sont partout. Celles des philosophes ou des médecins sont plus connues qu'on ne le supposerait. Les idées générales se répandent toujours, eussent-elles pris naissance dans un milieu technique.

Ces doctrines diverses, quelles que soient les différences d'origine et d'intention, ont eu un résultat commun. Elles ont jeté le doute et le trouble dans les esprits ; pour cette raison et pour d'autres, qui ne sont pas de notre domaine, la somme de certitude acquise a décru, les convictions les plus fortes ont été prises de découragement, les autres sont devenues molles et indifférentes. Les caractères ont baissé, car les hésitations et les doutes de l'esprit ont sur les caractères une répercussion immédiate. Pour agir il faut être convaincu. Qui ne l'est pas perd jusqu'au désir même de l'action. On a hâte de quitter une scène tumultueuse et attristante, on se retire chez soi, ou laisse faire.

C'est là un mal assez grave; Messieurs ; il en fait présager d'autres.

Il n'y a pas à craindre précisément de voir prendre à la lettre les doctrines des philosophes ou des médecins, mais quand le sentiment de

la responsabilité s'affaiblit — sans rejeter le principe — on le considère comme moins strict et moins obligatoire. On a pour soi et même pour les autres des indulgences qui se fussent, autrefois, étonnées d'elles-mêmes, mais qui, maintenant, ne s'étonnent plus de rien.

Il en est de même pour les doctrines sociales. Quoique les groupes socialistes se grossissent de ces habiles, incorrigibles courtisans de la fortune et de l'occasion, qui ménagent toutes les chances et qui disent : « Qui sait ? », je ne crois pas cependant que « l'évangile de la spoliation », comme dit M. Gladstone, soit près de se faire accepter, ni que nous soyons menacés de voir le triomphe du socialisme *intégral* ; mais dans notre état de doute et de torpeur morale, on peut redouter de voir quelques notions émanées du socialisme et fausses, se glisser dans les esprits et corrompre les lois elles-mêmes. N'avons-nous pas été sur le point de donner droit de cité à l'impôt progressif, qui dénature le principe de l'impôt et celui du droit ?

Nous n'avons pas à examiner ces doctrines, Messieurs, j'ai voulu vous signaler ces traits et ces dangers du monde dans lequel vous êtes destinés à vivre pour vous donner une idée des services que vous pouvez lui rendre et du rôle qui vous y attend, si vous le voulez !

Je crois, en effet, que le droit offre une réponse à ces idées et un remède à ces maux.

Je ne parle plus, comme tout à l'heure, des lois civiles ; par ce mot « droit », j'entends maintenant ces lois permanentes et universelles qui régissent l'homme comme les sociétés ; ces lois qui, pour emprunter la définition de Montesquieu « sont les rapports nécessaires qui découlent de la nature des choses ».

Ce droit là, vous le savez, Messieurs, n'est autre chose que la justice. A ce titre, dans l'ordre intellectuel, il se confond avec l'évidence ; au point de vue moral, il se confond avec la conscience.

C'est de ce double point de vue que l'on peut, ce me semble, répondre aux médecins : « Vous décrivez les maux qui nous atteignent, vous en découvrez même de nouveaux, mais changez-vous ainsi quelque chose au principe de la responsabilité ? Car c'est là qu'est l'unique question.

Le mal existe, il est vrai, son existence n'a jamais passé inaperçue. Les religions primitives imaginaient déjà le monde comme la création de deux dieux ennemis, dieu du bien, dieu du mal, et se le représentaient comme le théâtre d'une lutte éternelle, dans laquelle aucun des deux principes rivaux ne pouvait être définitivement ni vainqueur, ni vaincu. Sans doute, il y a des fous, des malades, des im-

pulsifs. Personne n'a jamais soutenu que la responsabilité put être là où la raison n'est pas, mais de ce qu'il y a des malades, s'ensuit-il que tout le monde le soit ? S'ensuit-il qu'il soit permis d'appliquer les règles d'une minorité exceptionnelle de malades et de fous à l'immense généralité qui n'est ni malade, ni folle ? C'est pour ceux-là seuls qui se portent bien que le problème se pose. Ceux-là sont libres de choisir, de vouloir et d'agir, et à ceux qui oseraient contester ce droit, c'est la conscience même qui répondrait. Elle sait, elle, que quand elle a choisi le mal, elle pouvait choisir le bien. Et elle le sait si bien qu'elle porte le remords d'un mauvais choix et qu'elle ne peut s'y soustraire. Or, entre une prétendue vérité de doctrine et une vérité de conscience, c'est celle-ci qu'il faut suivre.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que les philosophes subissent une réponse identique ? On peut leur accorder que la volonté est fragile, vacillante, faible aux tentations. Comment la volonté vaudrait-elle mieux que l'homme dont elle émane ? Mais la description de la volonté et des mobiles qui la déterminent et l'entraînent, n'est autre, sous d'autres noms, que la lutte du devoir et de la passion. C'est le fond même et le ressort de la tragédie classique. Ces passions entraînant sont-elles fatalement déterminantes ? Oui ou non ? détruisent-

elles la volonté, la liberté ? C'est encore ici la conscience qui répond ; honteuse, si elle a cédé, fière et joyeuse de l'épreuve si elle a résisté.

Je crois, Messieurs, que les questions relatives à la propriété doivent se résoudre par ces mêmes principes de droit naturel et de justice qui trouvent en nous d'irrécusables témoins. La justice comporte des devoirs envers soi-même comme elle en comporte envers les autres, de telle sorte que la nature de l'homme, ses besoins ou ses instincts fournissent le texte et le commentaire des lois qu'il doit observer. Toute créature doit, en effet, obéir à ses fins et les pousser à toute la perfection possible. C'est la loi du développement des êtres, c'est donc la loi de l'homme, non seulement pris en lui-même, mais pris comme être social, puisqu'en dehors de la société, l'homme ne pourrait vivre ou ne vivrait qu'à l'état sauvage.

Si donc il est démontré que la propriété individuelle est nécessaire au développement de l'individu et de la société, si elle entre, comme un facteur indispensable dans le plein exercice et l'épanouissement de la volonté, de la liberté, de la civilisation, la théorie socialiste est fausse. Or cette démonstration est faite, Messieurs, aussi bien par l'étude directe des conditions humaines que par les expériences de l'histoire. La chimère de la propriété collective, de la tâche distribuée, du produit

confisqué, est, par cela même, convaincue d'erreur. Car entre deux propositions diamétralement contraires, la vérité démontrée de l'une entraîne la fausseté démontrée de l'autre, parce qu'il n'y a pas de droit contre le droit, ni de vérité contre la vérité.

Voilà, Messieurs, à quelles austères études j'ose vous inviter. Ne craignez pas que vos études ordinaires aient à en souffrir, au contraire ! L'esprit habitué à une telle discipline trouve en la quittant, tout autre travail plus facile et plus clair. Vous aurez ainsi vécu dans la contemplation des plus hautes idées que l'intelligence puisse atteindre. Votre âme en gardera quelque chose. Outre l'élévation et la pureté, vous y trouverez et vous communiquerez autour de vous, ces convictions profondes et ce foyer de chaleur dont le monde moral ne peut pas plus se passer que le monde physique.

Nous avons, Messieurs, quelques paroles à échanger encore, non plus de courage et d'espérance, mais de recueillement et de deuil. Nous venons de faire une perte sensible et imprévue. Louis Mercié est mort ces vacances dans la force de l'âge.

Il appartenait à une famille où l'honneur, le courage, la bonté, le dévouement circulent avec le sang et fécondent le cœur. Dans la fatale année de 1870, sur quatre frères, trois

étaient aux armées. Le quatrième, c'était notre confrère — était retenu par une longue et grave maladie qui faillit l'emporter. On se retrouva pourtant, avec de glorieuses blessures, mais la vie sauve, pour vivre dans la tendresse et l'intimité d'une famille patriarcale. Ces frères, vraiment frères, n'ont jamais fait de partage, c'est Louis Mercier qui avait la garde et la gestion des propriétés communes. Ces paisibles travaux des champs qui convenaient si bien à la sérénité de son âme, l'occupaient sans l'absorber. Il s'était fait à la barre une place qui eût été plus grande s'il l'eût voulu, mais il ne le voulait pas. Il désirait conserver du temps pour la littérature, pour l'art, pour la politique même, au moins pour la politique des idées. Il était, cependant maire de son village, mais ce n'était point là de la politique. C'était un poste de bienfaisance que tous les partis s'accordaient à lui donner, comme au plus digne.

Pour définir cet homme excellent, il suffit d'un mot — Il aimait à aimer. — Il aimait ses amis d'une amitié fidèle et tendre; il aimait les inconnus dès qu'ils avaient besoin de lui. Il était toujours très affairé, car il prenait à son compte toutes les occasions de rendre service. Sa mort, survenue à la campagne, a été un deuil public pour la région tout entière; pour sa famille, elle est un vide que rien ne peut combler.

Nous-mêmes, nous ne rencontrerons plus, messieurs, au Palais, cette physionomie spirituelle et souriante, que personne parmi nous n'abordait qu'avec affection et avec joie. Il ne nous reste qu'un souvenir et des regrets qui ne sont pas du moins de ceux que le temps efface.